

Paris, le



08 FÉV 2004

DIRECTION DES SPORTS

Sous-direction du développement
de l'action territoriale

*Bureau des fédérations multisports et de
l'animation sportive territoriale*

Dossier suivi par Danièle SALVA

Tel : 01-40-45-96-79

000106

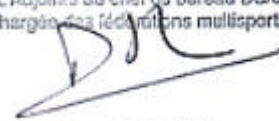
Monsieur le Président,

Suite, à votre demande, j'ai le plaisir de vous confirmer que l'Union nationale pour le Décathlon Olympique Moderne (UNADOM) figure dans la liste des groupements nationaux figurant en annexe à l'instruction N°04-012 JS relative à la part régionale du Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS).

L'ensemble des services déconcentrés du ministère est donc avisé que les clubs affiliés à votre Union nationale sont susceptibles de recevoir des subventions pour les projets sportifs qu'elles développent et qui correspondent aux orientations prioritaires définies dans cette instruction et qui sont les suivantes : "une meilleure prise en compte de la fonction éducative et sociale du sport et le soutien prioritaire au développement de la vie associative et de sportive locale".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

L'Adjointe au chef du bureau DS/6
chargée des fédérations multisports



Danièle SALVA

Monsieur Jean DEHEDIN
Union Nationale pour le Décathlon Olympique Moderne
1, avenue Pierre de Coubertin
75013 - PARIS